

INTERPELLATION

Auteur Yannick Ruppen (suppl.), PDCB
Objet Une information rapide et claire en cas d'annonce de décès
Date 15.03.2019
Numéro 4.0367

Un décès est toujours un moment délicat. Un décès accidentel l'est encore plus. Il convient donc de tout faire afin que ces moments difficiles soient bien gérés par les différents intervenants.

Lors de décès accidentels, beaucoup de personnes sont impliquées dans le processus et leur rôle est généralement bien établi. Il arrive toutefois que des flous s'installent quant à la communication. Quand est-ce que la police communique avec la famille, quand est-ce que l'hôpital prend le relais, quelles indications sont données? Il semblerait, aux vues de certains événements récents, que la communication ne soit pas optimale. Derrière ces situations tragiques, des familles attendent, souffrent, doutent et guettent les réponses claires et rapides.

Conclusion

Le Conseil d'Etat est prié de clarifier la situation quant à la communication en cas de décès accidentel. Qui fait quoi et à quel moment? Serait-il possible de donner plus rapidement des informations claires aux familles?